

A Monsieur **François de Rugy**
Ministre d'État
Ministre de la transition écologique et solidaire

L'ensemble des réactions à la démission de Nicolas Hulot et à votre nomination aux fonctions de Ministre de la transition écologique et solidaire convergent pour souligner la difficulté de l'entreprise.

Le Mouvement de la Paix en son nom propre s'adresse à vous afin de vous faire une suggestion.

Parmi les dossiers que vous aurez à traiter, avec l'ensemble du gouvernement et en liaison avec le Président de la République et le Parlement, il y en a un qui est particulièrement urgent. Il s'agit de la ratification du Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN), adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 7 juillet 2017, et qui a justifié l'attribution du Prix Nobel de la Paix au réseau international ICAN la même année, au vu des conséquences environnementales et humanitaires catastrophiques d'une telle arme de destruction massive.

En effet depuis 1992 la France a signé le Traité de Non- Prolifération Nucléaire et s'est engagée aux termes de l'article 6 du TNP *«à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.»*

Depuis, les choses ont évolué positivement avec l'adoption du TIAN, qui prévoit des mesures concrètes pour l'élimination de ces armes qui constituent, au vu des attendus de ce traité, une menace pour la survie même de l'humanité.

Un sondage réalisé en juin 2018 par l'IFOP pour le compte du journal la Croix, du Mouvement de la Paix et du mensuel Planète Paix a révélé que 76 % des Français sont favorables à ce que la France s'engage délibérément dans ce processus de désarmement nucléaire.

En conséquence les outils juridiques existent au plan international et l'opinion publique en France est favorable dans son immense majorité à ce que la France ratifie le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires.

Voilà un acte qui consisterait à respecter le droit international et aller dans le sens d'une décision attendue par l'opinion publique française qui en l'occurrence montre son aptitude et son attitude favorable aux changements.

Au nom du Mouvement de la Paix nous souhaitons pouvoir vous rencontrer le plus rapidement possible afin de vous exposer tous les avantages qu'il y aurait à ce que la France ratifie ce Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires.

Ce serait là une belle manière de montrer votre solide enracinement écologiste, et constituerait une mesure d'une portée considérable au plan mondial qui par ailleurs libérerait des sommes importantes en faveur de la transition écologique et des besoins sociaux.

Recevez Monsieur Le Ministre l'expression de notre considération respectueuse.

Pour Le Mouvement de la Paix

Le 4 septembre 2018

Roland NIVET

Edith BOULANGER

Porte-paroles du Mouvement de la Paix

PS : Le Mouvement de la Paix assure la coordination du collectif En Marche pour la Paix qui comporte 153 organisations qui demandent la ratification du Tian par la France.